



Département de l'Allier
Arrondissement de Montluçon
Commentry Montmarault Nérès Communauté
Tél : 04.70.07.40.83
Mail : mairie-chappes@wanadoo.fr

COMPTE RENDU de la séance du 01 Juillet 2026

Date de convocation : 24 juin 2026

ORDRE DU JOUR :

- Transcription des pouvoirs
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2026
- Election du secrétaire de séance
- Délibération garderie
- Convention Piscine Clairval Cosne d'Allier
- Avenant de contrat PION Catherine
- Election d'un représentant « Sécurité routière »
- Election concernant CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale)
- Projet 2027
- Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Pouvoirs : 1
Excusés : 1

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine, SOMMEILLER Philippe.

Absent excusé : Madame BOUDET Delphine.

Pouvoir : De Madame BOUDET Delphine à Monsieur BLANC Guillaume.

Mme LOTTIN Pauline a été désignée secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de CHAPPES (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard AUMAITRE, Maire de la commune.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h00.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Monsieur le Maire se voit de rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération nouvelle convention Allier Bourbonnais Territoires 2026-2030
- Subvention TEP SCAN CH-Montluçon

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame LOTTIN Pauline est désignée secrétaire de la séance.

D2026-CM5-01

Mise en sécurité de l'accueil Périscolaire de Chavenon

Monsieur le maire explique la situation concernant la demande de déplacement de l'accueil périscolaire à Chappes.

Un dossier est élaboré avec les arguments, le bilan des sondages adressés aux familles du RPI et le projet de Madame JUBLIN Inspectrice de l'Education Nationale.

La réponse à la demande du bureau exécutif de la communauté de commune est lu au Conseil municipal.

Prise d'une décision par le conseil municipal : Faire une délibération de mise en sécurité des accueils périscolaires.

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité.



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 003-210300588-20260701-D2026_CM5_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 juillet 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Tarifs Locations

D-2026-CM5- 01

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémie, SOMMEILLER Marine.

Absent excusé : Madame BOUDET Delphine.

Pouvoirs : De Madame BOUDET Delphine à Monsieur BLANC Guillaume.

Mme LOTTIN Pauline a été désignée secrétaire de séance.

D2026-CM5-01

Mise en sécurité de l'accueil Périscolaire de Chavenon

Vu l'arrêté du 12 août 1952 fixant les conditions et modalités de la surveillance sanitaire des établissements dit « garderie »,

Vu les articles du code de l'action sociale et des familles L.227-4 à L.227-12, R 227-1 à R.227-30

Vu Les articles du code de la santé publique L. 2324-1 à L. 2324-4, R. 2324-10, 11 et 14.

Vu l'arrêté du 28 février 2017 relatif à l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires

Considérant qu'il est nécessaire pour le Conseil Municipal de délibérer sur la mise en sécurité de l'accueil périscolaire de Chavenon,

Le conseil municipal de Chappes réuni à l'unanimité apporte les plus grandes réserves quant à la sécurité mise en place à l'accueil périscolaire du matin et soir à Chavenon.

- Il ressort des observations des familles, que, lors de l'accueil des enfants le matin, ils sont reçus à la cantine pendant que l'animatrice prépare les repas du midi.
- Nous notons une difficulté d'accessibilité aux locaux pour les enfants à mobilité réduite. L'accès à l'étage se fait par un escalier en bois. La solution envisagée est le déplacement de l'accueil dans les salles de classes. Ceci ne peut-être une solution sur le long terme.
- Nous notons l'absence d'issue de secours. Un seul accès présent par l'escalier en bois.
- Nous observons des fenêtres dont les hauteurs ne sont pas aux normes. Afin de sécuriser celles-ci les poignées ont été retirées.
- Nous observons que le nombre de places de stationnement devant l'accueil périscolaire est limité et souvent occupé par le personnel à l'arrivée des familles, ce qui oblige les enfants à traverser la route.
- Un nombre grandissant d'élèves de cycles 3 montre une baisse de motivation à fréquenter ce lieu.
- Suite au sondage réalisé par les représentants des parents d'élèves, 74 % des familles exprimées sont favorables au déplacement de la garderie à Chappes.

Afin de garantir la sécurité des enfants du RPI nous demandons une mise en sécurité immédiate de ces locaux ainsi qu'une visite de contrôle de la PMI.

Suite à ces observations, dans l'intérêt du bien-être des enfants du RPI, nous demandons le déplacement de cet accueil périscolaire dans les locaux de Chappes.

*Fait et délibéré en Mairie, le 01 juillet 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme,*

 Le Maire,
AUMAITRE Richard

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Convention Piscine Clairval-Cosne d'Allier :

L'ordre du jour concernant la convention piscine est ajourné avec l'accord de l'ensemble du conseil municipal

Avenant du contrat de travail de PION Catherine :

L'ordre du jour concernant l'avenant au contrat de travail de madame PION Catherine est ajourné avec l'accord de l'ensemble du conseil municipal.

Election d'un représentant « Sécurité routière » :

Monsieur BLANC Guillaume a été élu à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal afin d'être le référent au sein de la commune sur la « Sécurité routière ».

Un mail de réponse a été fait le 02 juillet 2026 à la Direction Départementale des Territoires.

Election Commission Départementale de la Coopération Intercommunale :

En raison du renouvellement général des conseils municipaux, la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) doit être renouvelée.

Une demande par mail de la Direction de la citoyenneté et de la légalité est parvenue en mairie afin de présenter des nouveaux candidats à cette commission.

Aucuns membres du conseil municipal ne se porte candidats.

Un mail de réponse a été apporté le 02 juillet 2026.

Projet 2027 :

-Recensement des projets par Monsieur LINDRON Didier :

- Achat d'un tracteur
- Climatisation de la mairie, de l'agence postale et de la salle des fêtes
- Créer des espaces de rafraichissement pour la population
- Façades de la salle des fêtes
- Travaux de l'église

-Contrôle SIVOM : à venir sur les assainissements. Les habitants de la commune doivent se mettre aux normes. Le SIVOM se charge de prévenir les habitants de la commune.

-Subvention du fond vert à demander

-Remplacement à l'agence postale : Madame SOUBRAS Laura étant en congés annuels du 14 août 2026 au 30 août 2026 inclus, Madame SOUBRAS Catherine est proposée pour effectuer ce remplacement de 15 jours à l'agence postale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-Recollement des archives : Faire reliure tous les Procès-verbaux du mandat précédent.

D2026- CM5-02

Nouvelle convention Allier Bourbonnais Territoires 2026-2030

Une nouvelle convention doit être signée et prise avec Allier Bourbonnais Territoires pour 2026-2030.

Cette convention est présentée et lu par monsieur le maire au Conseil municipal.

Elle permet d'apporter aux membres adhérents à la convention, une mission de support et de conseil informatique, des missions d'assistance et de formation.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 003-210300588-20260701-D2026_CM5_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 juillet 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémie, SOMMEILLER Marine.

Absent excusé : Madame BOUDET Delphine.

Pouvoirs : De Madame BOUDET Delphine à Monsieur BLANC Guillaume.

Mme LOTTIN Pauline a été désignée secrétaire de séance.

Tarifs Locations

D-2026-CM5- 02

D2026-CM5-02

Allier Bourbonnais Territoires

Vu la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées,

Vu les statuts modifiés d'Allier Bourbonnais Territoires,

Vu l'adhésion de la commune de Chappes à Allier Bourbonnais Territoires,

Vu la convention de partenariat entre Allier Bourbonnais Territoires et COSOLUCE signé le 20 février 2020, et son avenant n°1 signé le 18 novembre 2025,

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2005 a été créée entre le Département, les communes et les structures intercommunales, l'Agence Technique Départementale de l'Allier.

Conformément à l'article L 5511.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Agence Technique Départementale de l'Allier, établissement public administratif, a pour objet d'apporter une mission de support et de conseil informatique et plus particulièrement pour le choix de progiciels de gestion, des missions d'assistance et de formation à l'utilisation de ces progiciels ainsi que pour la dématérialisation.

A ce titre, l'ATDA, maintenant nommée ABT, a pour missions actuelles d'apporter à ses membres :

- Un accès et une assistance informatique (accès et assistance sur les logiciels COSOLUCE)
- Des formations sur les logiciels COSOLUCE
- Remise et installations des certificats conforme au référentiel général de sécurité et au règlement pour toute commande auprès de CertEurope

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette convention est signée à titre gratuit avec Allier Bourbonnais Territoires.

Celle-ci prend effet au 01 janvier 2026 et pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement pour une même durée, dans la limite d'un renouvellement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

*Fait et délibéré en Mairie, le 01 juillet 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme,*



Le Maire,

AUMAITRE Richard

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

QUESTIONS DIVERSES :

- Saint-Angel et Saint-Victor votent à la communauté de commune pour le projet éolien.
Si le vote est négatif, il pourra y avoir un recours de réalisé par le Président du Département.
Monsieur le maire propose de voter à main levé.

Résultat du conseil municipal : Pour : **3** Contre : **2** Abstention : **6**

- Délibération TEP SCAN CH Montluçon : une délibération avait été prise par l'ancien conseil municipal le 03 décembre 2025 afin de participer au financement du TEP-SCAN.
A la demande par mail du Trésor public de Montluçon, le conseil municipal approuve à l'unanimité le paiement de la subvention à la hauteur de 585.00€ calculé sur la base de 2.50€ par habitants

L'ordre du jour étant épuisé et aucunes autres demandes ou questions étant formulées, la séance est levée à 21h50.

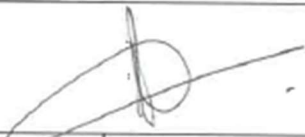
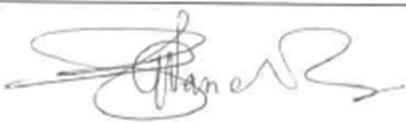
**La secrétaire de séance,
LOTTIN Pauline**

**Monsieur le Maire,
Richard Aumaitre.**

RÉCAPITULATIF

N°	Objet	Pages
D-2026-CM5-01	Délibération Mise en sécurité de l'accueil Périscolaire de Chavenon	3-4
D-2026-CM5-02	Convention avec Allier Bourbonnais Territoire	6-7

COMMUNE DE CHAPPES
FEUILLE D'EMARGEMENT
Conseil Municipal N°5
Le 01 Juillet 2026

ASSELINEAU	Thierry	
AUMAITRE	Richard	
BLANC	Guillaume	 Procureur Delphine Boudet
BLANCHET	Elisabeth	
BOUDET	Delphine	
BOULICAUD	Alain	
LOTTIN	Pauline	
QUICHON	Marjorie	
SIDERE	Jérémy	
SOMMEILLER	Marine	
SOMMEILLER	Philippe	